



2017 CONFÉRENCE SUR LES  
POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE

14-17  
Novembre  
2017

UNCC  
Addis Abeba  
Éthiopie

#africalandpolicy  
@ECA\_OFFICIAL  
www.uneca.org



## Vous devriez saisir le moment et investir dans le foncier.

Christabel Ligame

L'Afrique doit saisir l'opportunité qui lui est offerte d'investir dans ses terres, à travers des stratégies et des interventions centrées sur la majorité de la population du continent - les jeunes, selon des sentiments repris lors de l'ouverture de la Conférence sur la politique foncière 2017, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Tout en accueillant les participants de la conférence, Dr Janet Edeme de la Commission de l'Union africaine félicite le travail abattu par le Centre africain sur les politiques foncières, anciennement Initiative sur les politiques foncières, qui a apporté son appui aux États membres de l'Union africaine à élaborer des politiques foncières qui protègent les droits des communautés, des femmes et des communautés marginalisées. Elle exhorte les participants à explorer les solutions en matière de gouvernance foncière en vue de contribuer à la transformation du continent.

Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, Abdalla Hamdok, déclare que l'accès et l'utilisation équitables de la terre et de ses ressources sont essentiels pour une croissance économique durable, une productivité agricole accrue et le développement d'une industrie agroalimentaire robuste sur le continent.

« La terre constitue la base de l'agriculture, de la foresterie, de l'industrie minier, de l'industrie, du

tourisme et du développement urbain. Mais pour maximiser les avantages de la terre et de ses ressources, il est crucial d'inclure les utilisateurs de la terre dans la prise de décision concernant la manière dont la terre est gouvernée et gérée », déclare Dr Hamdok.

« L'Afrique doit considérer la terre comme une ressource majeure en vue de renforcer la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité et assurer la protection de l'environnement. En développant des politiques foncières inclusives, nous créons une opportunité pour l'investissement tout en protégeant simultanément les intérêts du peuple africain ».

Il dit que des milliers d'Africains ont été avalés par la mer ou abandonnés dans le désert, dans la poursuite d'une vie décente parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas d'espoir chez eux. Ils témoignent de l'urgence d'agir.

Rechael Mwikali, Représentante des jeunes et des femmes, indique que les jeunes femmes et hommes du continent ont besoin de garantie en ce qui concerne les droits fonciers car beaucoup d'entre eux vivent dans des zones rurales et urbaines, mais ont un accès limité à la terre.

Cependant, l'héritage et le droit coutumier font du transfert des terres aux femmes, un défi pour l'agriculture durable.

« Pourquoi faire davantage d'efforts pour développer des terres qui ne vous appartiennent

### Contributeurs :

Prof. Kimani Njobu  
Christabel Ligame  
Mologadi Makwela  
Sandra Nyaira  
Didier Habimana  
Prof. Remy Sietchiping  
Ernest Chi Cho  
Aristide Somda  
Tewodros Ayelew

Mise en page:  
Tsitsi Amanda Mtetwa

Photos:  
Antonio Fiorente

Publié par l'Unité d'im-  
primerie et de publica-  
tion de la CEA

pas et que vous ne pourrez pas transmettre à vos enfants » ? Demande Mme Mwikali.

Plus de 70% de la population africaine est composée de jeunes. « Pourquoi alors nos voix sont-elles négligées » ? Demandent les jeunes en Afrique

Le thème de la conférence sur la politique foncière en Afrique est aligné sur la Déclaration de l'Union africaine faisant de 2017, l'année de la jeunesse en Afrique et faisant de cette jeunesse les agents de la transformation socioéconomique.

Gabriel Negatu, Directeur général de la Banque africaine de développement pour l'Afrique de l'Est, indique qu'en Afrique, la terre n'est pas seulement un atout économique ; c'est aussi une ressource sociale et culturelle ainsi qu'un signe d'identité religieuse et politique.

« Sans une bonne gestion des ressources naturelles africaines, il sera difficile d'atteindre cette transformation », fait savoir M. Negatu.

« Le défi de la politique à l'avenir est de compenser ceux qui sont marginalisés alors même que nous impliquons le secteur privé dans l'utilisation des terres », souligne-t-il.

Mathias Schauer, Ambassadeur adjoint de l'Allemagne, note qu'il ne fait aucun doute que la terre est essentielle pour les moyens de subsistance et le développement durable ».

« Les abondantes ressources naturelles et les terres de l'Afrique, si elles sont utilisées à bon escient, peuvent aider à stopper la migration de ces jeunes », annonce-t-il.

« La question clé est de savoir comment les jeunes peuvent-ils accéder à la terre de manière inclusive et équitable ? Plus de 70% de la population de l'Afrique subsaharienne a moins de 30 ans » ?

Tous les intervenants conviennent que le défi de la politique à venir est de compenser ceux qui sont marginalisés même si nous impliquons le secteur privé dans l'utilisation des terres.

Bien gérées et utilisées, les ressources du continent africain peuvent transformer des vies et réduire les conflits

L'Afrique abrite 30% de la richesse mondiale en ressources naturelles - 12% des réserves de pétrole dans le monde, 40% des réserves mondiales d'or et - 60% des terres non cultivées se trouvent en Afrique.



## La mise en œuvre intégrée des directives de l'ONU et de l'UA améliore la gouvernance foncière en Afrique

La 6<sup>ème</sup> réunion sur la Capitalisation du programme de gouvernance foncière financé par l'Union européenne a débuté le 8 novembre 2017 dans le cadre des événements parallèles clés organisés en amont de la Conférence sur la politique foncière, qui se déroule du 14 au 17 novembre 2017, à Addis-Abeba. Organisé par le Programme de mise en œuvre de la gouvernance foncière, les responsables de 10 pays africains et du Pakistan, ont participé à l'événement dans le but de partager les expériences et les défis de mise en œuvre des questions clés telles que l'élimination de la faim, la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le programme de gouvernance foncière soutenu par l'UE contribue à la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions et les défis fonciers en intégrant l'application du Cadre et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) au niveau des pays.

Le programme reçoit un soutien transversal grâce à un partenariat entre le Centre africain pour les politiques foncières (CAPF) et l'Organisa-

tion des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Lalaina Ravelomanantsoa et Sisay Yeshanew du Bureau juridique de la FAO ont présenté des exposés sur l'utilisation de la loi pour une meilleure gouvernance foncière et ainsi qu'un meilleur cadre légal d'évaluation du VGGT respectivement.

M. Sisay note que le VGGT « fournit des normes internationalement acceptées sur les droits fonciers grâce à des évaluations, une conformité aux lois d'un pays et la capacité à identifier l'ambiguïté dans ces lois ».

Cela se fait en évaluant les cadres juridiques, politiques et institutionnels qui conduisent à la création, à la révision et à la mise en œuvre des politiques et des lois par les États, les agences gouvernementales, la société civile, le secteur privé et les universités.

Les deux outils d'évaluation juridique les plus utilisés sont l'outil général d'évaluation juridique (LAT) et l'outil d'évaluation foncière équitable entre les sexes (GELAT). Le LAT et le GELAT encouragent les pays à incorporer des indicateurs légaux dans leurs cadres juridiques nationaux afin de s'assurer que les lois respectent les normes requises qui favorisent la bonne gouvernance foncière.

## Le ministre éthiopien exhorte les États membres de l'IGAD à renforcer le dialogue sur la gouvernance foncière

Un dialogue sur le foncier de deux jours de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a débuté, ce 8 novembre, à Addis-Abeba où le Ministre éthiopien des ressources naturelles, Kaba Urgessa, invite les États membres de l'IGAD à utiliser la plate-forme pour partager leurs expériences et leurs défis en matière d'administration foncière. Le dialogue avait thème, « Bonne gouvernance dans l'administration foncière dans la région de l'IGAD ».

M. Urgessa déclare que la terre est une ressource essentielle sur laquelle le développement socio-économique de l'Afrique est ancré et doit donc être correctement gérée.

Il note que la mise en place du dialogue régional est une des réussites des États membres et Partenaires au développement de l'IGAD et déclare que la plate-forme est le résultat de l'un des appels lancés dans la Déclaration de l'UA sur le foncier.

« C'est le début, nous devons continuer à renforcer la plate-forme de dialogue régional pour partager nos meilleures pratiques et défis dans le secteur foncier et en particulier, en matière d'harmonisation foncière et d'intégration dans la région de l'IGAD », ajoute-t-il.

### Gouvernance

Pour sa part, Stephen Karingi, Directeur de la Division du renforcement des capacités de la CEA, exhorte l'Afrique à tirer le meilleur parti de ses ressources du sol en soulignant que la terre joue un rôle crucial dans le développement socio-économique du continent.

« Nous sommes tous conscients que nombreux de nos pays continuent de faire face à des défis, qui sont surmontables, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et

la dégradation naturelle et environnementale et ce avec des conséquences graves pour nos populations, en particulier les plus vulnérables », informe-t-il.

M. Karingi fait savoir que l'une des causes profondes concerne l'utilisation inefficace et non inclusive des ressources du sol, ajoutant que de tels dialogues aideraient les États membres à relever ces défis.

Le directeur de la CEA précise que les défis sont aggravés par la réalité que de nombreux systèmes d'administration foncière ne sont pas informés par manque de recherches rigoureuses.

« Un système où il existe une mauvaise gouvernance et un manque de responsabilité, en est le résultat et par conséquent cette pratique n'assure pas la garantie de titre de propriété pour la majorité de la population, y compris les femmes et les groupes vulnérables », mentionne M. Karingi, ajoutant que cela ne doit pas être le cas pour un continent avec près de 60 pour cent des terres arables cultivées dans le monde.

Il dit que l'Afrique doit encore optimiser ses ressources du sol pour son peuple et c'est pour cela que la gouvernance et l'administration foncières sont importantes. « Il est impératif que les États membres développent et mettent en place des systèmes d'administration foncière efficaces et de haute qualité », ajoute-t-il.

### Politiques

Pour sa part, Mohamed Moussa, Directeur de la Division de l'agriculture et de l'environnement, à l'IGAD, dit que compte tenu de l'importance de la terre pour le développement économique et social et pour assurer la paix et la sécurité, la majorité des gouvernements africains ont entrepris des réformes foncières et institutionnelles pour répondre aux problèmes fonciers dans le contexte du développement

national.

« Les questions clés qui doivent être traitées dans ce contexte concernent la garantie des droits fonciers pour améliorer les moyens de subsistance et faciliter le développement économique ; la centralité de l'aménagement urbain et le développement urbain ; l'accès aux ressources naturelles et le maintien des ressources de propriété commune ; les droits de propriété et la durabilité environnementale ; la répartition équitable des terres et la restauration des terres gaspillées et aliénées ; les questions foncières et de genre et la terre et les conflits », indique-t-il aux participants.

### Soutien suisse

Peter Sidler, de l'Ambassade de Suisse auprès du Bureau de coopération suisse en Éthiopie, déclare que la Suisse collabore avec le Centre africain sur les politiques foncières pour soutenir les pays africains et les Communautés économiques régionales en intégrant le Cadre et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale connu sous le nom de VGGT, et le Cadre et les lignes directrices de l'UA sur la politique foncière en Afrique dans la législation nationale.

« Cette plate-forme de dialogue régional est une étape très importante à cet égard. D'une part, la Déclaration de l'Union africaine sur les questions et les défis fonciers demande aux CER d'établir avec la CEA, la BAD et la CUA des cadres institutionnels appropriés pour coordonner les activités et faciliter l'apprentissage mutuel des États membres et de convoquer des plateformes régionales périodiques », dit M. Sidler.



# En 2050, la population de la jeune de l'Afrique atteindra 1,2 milliard. Quel avenir aura-t-elle ?

Mologadi Makwela



L'Union africaine a déclaré 2017 comme l'année de la jeunesse en Afrique et celle-ci en tant qu'agent de la transformation socioéconomique. La participation inclusive à la prise de décision et à l'autonomisation par l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles peut aider à libérer le potentiel économique du continent.

Dans ce contexte que la Conférence sur la politique foncière en Afrique a débuté ce mardi 14 novembre 2017, à Addis-Abeba, en Éthiopie, sous le thème « L'Afrique que nous voulons : Réaliser la transformation socioéconomique par un accès équitable et équitable des jeunes à la terre ». La conférence se poursuit jusqu'au 17 novembre 2017.

Les jeunes représentent la plus grande partie de la population africaine, mais ils ont un accès limité à la terre, une réalité aggravée par les lois et les pratiques coutumières qui, dans certains pays, rendent le transfert des terres problématique. Ainsi, la Déclaration de l'UA qui appelle les gouvernements à donner la priorité au développement des jeunes et des femmes pour réaliser un développement inclusif en garantissant les droits fonciers pour ce groupe marginalisé est bienvenu et nécessaire.

Sur l'ensemble du continent, les femmes ont un accès limité aux marchés

; ceci est encore plus difficile en raison de l'influence croissante et du contrôle strict de la chaîne d'approvisionnement par les multinationales, déclare la Représentante des jeunes, Rachel Mwikali.

De plus, la politique ne tient pas compte des besoins divers des femmes pour améliorer leur accès à la terre. Pour Mwikali, une meilleure présentation et diffusion en matière de recherche et d'information peut aider à attirer, encourager et habiliter les jeunes et les femmes à identifier les opportunités pour participer à l'agriculture.

L'Afrique établit son propre programme de politique foncière. Cependant, il reste des défis concernant l'accès des femmes et des jeunes Africains à la terre pour assurer leurs moyens de subsistance. Dans son allocution de bienvenue, Janet Edeme, Présidente de la Commission de l'Union africaine, prévient que la mise en œuvre d'une politique de réforme agraire visant à garantir le droit à un titre foncier pour en donner l'accès aux femmes et aux jeunes ne peut être retardée.

En effet, donner aux jeunes l'accès à la terre a le potentiel non seulement d'aider à lutter contre le chômage croissant des jeunes, mais aussi d'atténuer la pauvreté et les maux sociaux qui y sont associés tels que le crime et les conflits civils. Ces deux phénomènes

sont des problèmes auxquels de nombreux pays du continent continuent de se heurter.

## La terre, la réponse aux demandes continentales croissantes ?

L'expérience européenne offre de nombreux exemples montrant comment l'accès à la terre a été une cause de guerre et de troubles civils pendant des siècles. Selon Matthias Schauer, Ambassadeur adjoint allemand, « la Révolution russe d'octobre est un exemple historique des conséquences dévastatrices des réformes agraires qui n'ont pas permis de rendre compte de la tradition, de la culture et de l'équité économique ».

La mise en œuvre d'une politique visant à améliorer l'accès à la terre peut apporter des solutions aux demandes croissantes du continent africain, en particulier pour les groupes marginalisés tels qu'une population de jeunes mécontente et désabusée.

Exploiter et alimenter l'énorme potentiel de l'Afrique au sein de sa population jeune, peut aider à accélérer l'inclusion économique. Schauer avise également que « reporter la réforme agraire à l'avenir, est une décision implicite de ne rien faire. Cela signifie accepter la position de l'Afrique en tant que subordonnée dans la communauté des nations. Il est donc impératif d'agir maintenant pour assurer l'avenir du continent ».

## La politique de gouvernance foncière est la clé du développement durable

Partageant les sentiments de Schauer, M. Gabriel Negatu, Directeur général de la Banque africaine de développement pour l'Afrique de l'Est, indique que sans une bonne gouvernance des ressources naturelles, il est difficile





pour les gouvernements africains de parvenir à un développement durable et équitable.

Negatu note également que la terre en Afrique n'est pas seulement un atout économique ou environnemental, mais également une identité sociale et culturelle. Au centre des conflits générationnels qui ont façonné l'accès, le contrôle et l'utilisation des terres, se trouvent des problèmes sociaux et culturels. Ce sont des attributs clés que l'élaboration de toute politique foncière nationale doit aborder.

Les tendances mondiales émergentes de l'invasion de terres à grande échelle pour l'exploitation minière, l'agriculture, etc. s'ajoutent à la complexité des défis continentaux de la réforme agraire. En effet, malgré la révérence croissante envers les interventions de réforme agraire, le patriarcat s'est associé à la loi pour discriminer les femmes et les jeunes qui accèdent à la terre et à d'autres ressources naturelles. Les lois qui enracinent le patriarcat renforcent la pratique de subjuguer les femmes et les jeunes. À cette fin, le défi de la politique de réforme agraire est de promouvoir

même temps, de susciter des complexités juridiques qui peuvent répondre adéquatement à la gouvernance équitable de l'utilisation des terres.

De même, les délibérations sur la question foncière en Afrique doivent reconnaître que toutes les parties du continent ne sont pas arables. De grandes parties de la terre sont désertes et ne sont pas exploitables. La demande dépasse l'offre et cela peut conduire à la dégradation. Il est donc impératif que les politiques réexaminent et restructurent les lois foncières existantes afin de les ancrer dans le contexte du développement durable.

« Un régime de politique foncière fort et efficace en Afrique est une idée qui arrive à point nommé », conclut Negatu. C'est le moment idéal pour une telle action politique, et pour agir ! »

### **Pouvons-nous réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine ?**

Les participants à la Conférence estiment que le continent connaît un réveil économique. Pour exploiter les opportunités que cette période lui offre, les 420 millions de jeunes du continent doivent être inclus dans des stratégies pour explorer et récolter les bénéfices de nos ressources naturelles. Leur créativité et leur capacité à utiliser les opportunités, soutenues par les technologies émergentes, permettront à l'Afrique de prospérer.

Selon Dr Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique, le continent représente au moins 30% des ressources naturelles mondiales et 60% des terres non cultivées se trouvent en Afrique. Si les ressources sont utilisées à bon escient, elles peuvent garantir des moyens de subsistance, réduire les

conflits et améliorer les conditions de vie.

L'investissement privé et le développement des infrastructures ont longtemps été vantés comme un moyen de stimuler la productivité économique et la compétitivité. Cependant, dans le contexte africain, le renforcement de la croissance économique devrait aller de pair avec des interventions axées sur l'autonomisation de la majorité de la population du continent, à savoir les jeunes. Pour ce faire, les pays africains doivent développer des stratégies à court et à long terme pour soutenir et promouvoir les droits des femmes et des jeunes afin de s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte par le continent.

Les dirigeants africains profiteraient aussi bien de la possibilité d'exploiter les opportunités créées par les progrès technologiques rapides, afin d'explorer des solutions viables pour diversifier nos économies et développer les opportunités d'emploi pour les jeunes.

La création d'un environnement inclusif est la clé pour mener à bien les réformes longtemps attendues et nécessaires. Notre succès en tant que continent sera stimulé par la convergence des chercheurs, des décideurs et des acteurs de la société civile. Les stratégies de développement du continent doivent être guidées par des preuves, des expériences vécues et des connaissances.

En travaillant ensemble, il est possible de mettre en œuvre des politiques de gouvernance foncière responsables, durables et équitables et ainsi réaliser l'Agenda 2063 de l'UA.

Une politique foncière efficace avec une mise en œuvre appropriée peut garantir l'inclusion des petits exploitants agricoles, des femmes, des jeunes et la durabilité des moyens de subsistance.



## Transfert de la terre aux jeunes, exhortent les gouvernements

Christabel Ligami

« Les décisions concernant l'utilisation des terres en Afrique sont prises par les personnes âgées, impliquant rarement les jeunes, ce qui laisse les jeunes sans réelles responsabilités de gestion et peu de possibilités d'investissement et de croissance économique », déclare Edson Mpyisi, Économiste financier en chef et Coordinateur de l'Initiative « Autonomiser les jeunes » du Groupe de la Banque africaine de développement lors des sessions de petits groupes sur le thème, « L'accès à la terre pour les femmes et la jeunesse et la gestion de l'environnement » lors de la Conférence sur la politique foncière (CLPA 2017) qui se déroule actuellement, à Addis-Abeba.

En raison de l'absence de terres et de la pression démographique, les subdivisions de terres se manifestent à travers le continent. Cependant, la subdivision des terres entre un grand nombre de frères et sœurs peut conduire à des parcelles fragmentées et non viables, laissant les jeunes sans terres ou devenant des utilisateurs de droits secondaires.

Dans d'autres parties de l'Afrique subsaharienne, en particulier dans les zones arides et semi-arides, la terre est considérée comme une propriété communautaire - avec peu ou pas de fragmentation. Dans ces circonstances, les jeunes sont souvent traités comme des ouvriers agricoles ou des travailleurs familiaux non rémunérés dans les prairies.

« En Afrique, le système de gestion des terres est principalement basé sur la coutume. Cela implique que les droits à la terre et à la propriété sont souvent faibles et imprécis - l'héritage de la terre est souvent le mécanisme prééminent par lequel les jeunes ont accès à la terre », déclare Mpyisi.

De plus, les jeunes en Afrique perçoivent souvent la corruption dans l'administration foncière comme un obstacle insurmontable à l'esprit d'entreprise et à l'accès à l'emploi.

### La CLPA2017 met l'accent sur les jeunes en tant qu'agents du changement en Afrique

Les intervenants à la conférence notent que le transfert de terres aux jeunes est complexe et que cela limite l'accès qui doit changer.

« Les 420 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans peuvent être impliqués dans l'exploitation de ces ressources, en particulier dans l'agriculture, la fabrication et l'industrie », déclare Dr Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint et Économiste en chef de la CEA.

Chrispin Matenga, Conférencier au Département d'études de développement, à l'Université de Zambie, dit que les jeunes en particulier ceux qui sont éduqués, ne voient pas leur avenir dans l'agriculture, en particulier pas dans les modèles d'exploitations et de plantations.

L'Afrique du Sud a été citée comme un exemple où la question foncière est au centre des discours politiques et économiques actuels.

« Les jeunes en Afrique du Sud sont au centre des problèmes fonciers, les partis politiques poussant les jeunes à devenir des avant-gardistes de la transformation économique radicale », indique Admire Nyamwanza du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSS) du Cap.

Pour s'assurer que les jeunes sont inclus dans les questions foncières, on recommande qu'ils aient une voix forte dans les décisions politiques et la mise en œuvre relatives au foncier. En outre, un plaidoyer axé sur les jeunes est nécessaire pour améliorer la sensibilisation et l'autonomisation des jeunes. De plus, les ventes de terres et les marchés de location doivent être adaptés à la situation des jeunes, et des arrangements tels que le métayage devraient être facilités en tant que mécanismes d'accès à la terre.

Le programme « Autonomiser les jeunes » de la Banque permet aux jeunes

d'établir et de gérer leurs propres entreprises agroalimentaires le long de la chaîne de valeur agricole.

« Les composantes clés du programme consistent à renforcer l'environnement propice à l'emploi décent des jeunes dans les pays membres, à développer l'incubation agroalimentaire, à faciliter l'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs agricoles et à encourager les entreprises tout le long du système alimentaire ».

« Plus de 30 pays ont exprimé leur intérêt pour le soutien de la Banque dans la mise en œuvre des projets « Autonomiser les jeunes » dans leurs pays. Six projets (dans 6 pays) portant sur ledit programme ont été approuvés par la Banque pour un montant total de plus de 500 millions de dollars américains ».

Les données montrent qu'entre 11 et 12 millions de jeunes entrent sur le marché du travail en Afrique - alors que seulement 3 millions d'emplois sont créés chaque année - laissant un déficit de 8 à 9 millions de jeunes.

De plus, les jeunes sont 2 à 3 fois plus susceptibles que les adultes d'être au chômage. La majorité des jeunes travailleurs sont pauvres et occupent des emplois vulnérables et de qualité médiocre dans le secteur informel.

Aujourd'hui, 35% de jeunes africains, soit 143 millions de personnes, sont sous-employés, sans emploi ou inactifs. D'ici 2025, il y aura 181 millions de jeunes sans emploi stable.

Si elle est bien exploitée, une population croissante en âge de travailler pourrait soutenir une productivité accrue et une croissance économique plus forte. En cas inverse - elle pourrait être une menace.



## Le dialogue régional de l'IGAD met l'accent sur des solutions locales pour les défis fonciers

Les États membres de l'IGAD sont invités à trouver des solutions aux problèmes fonciers en Afrique en incitant les experts locaux et en explorant les synergies avec les institutions de recherche et de formation.

Le dialogue, qui s'est achevé le 10 novembre, a précédé la Conférence sur les politiques foncières en Afrique qui se déroule du 14 au 17 novembre pour servir de tremplin à une plate-forme qui créera un environnement favorable aux États membres, aux institutions régionales, aux Partenaires de développement et aux Organisations de la société civile, au secteur privé et autres parties prenantes pour apprendre les uns des autres et identifier les domaines possibles de collaboration et de convergence pour faire avancer le programme de réforme de la politique foncière au niveau national et régional.

La réunion s'est concentrée sur les voies concernant l'administration foncière dans la région de l'IGAD en réponse à la Déclaration de l'UA sur les questions et les défis fonciers en Afrique.

Le Président de la Commission foncière du Soudan du Sud, Robert Ladu Luki, remercie le Secrétariat de l'IGAD, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) d'avoir organisé le dialogue régional sur la gouvernance foncière dans la région.

Il déclare que les expériences partagées sont inestimables et aideront les États membres à élaborer des politiques garantissant l'utilisation optimale des terres au profit de tous les citoyens.

Jonathan Nyarko Ocran, de la CUA, dit : « Nos connaissances sur les questions foncières dans la région de l'IGAD ont été approfondies par le dialogue grâce au partage d'expériences. Je crois fermement que ces efforts conduiront au développement socio-économique rapide de la région ».

S'adressant au nom de Joan Kagwanja, Coordinatrice du Centre africain sur les politiques foncières (CAPF) - anciennement Initiative sur les politiques foncières (IPF), Belay Demissie Yazew dit que ce fut une belle expérience d'avoir les représentants des États membres et les Partenaires de développement travailler sans relâche pour produire un document final qui devrait permettre aux pays de l'IGAD de continuer à partager et à discuter des problèmes fonciers dans leur région.

« L'impact et les résultats de ce dialogue contribueront sans doute aussi à éclairer le débat et le dialogue dans d'autres Communautés économiques régionales (CER) sur le continent alors qu'ils cherchent à remplir le mandat de la Déclaration de l'UA sur les questions et les défis fonciers », dit M. Yazew.

Peter Sidler, du Bureau de coopération suisse à Addis-Abeba, indique : « Nous sommes très heureux que le dialogue inaugural ait été un tel succès. Maintenant, nous attendons le prochain dialogue et espérons que cela inspirera d'autres Communautés économiques régionales - CER - à répondre à l'appel de l'UA sur ces plates-formes régionales périodiques pour faciliter le partage d'expériences, la diffusion des meilleures pratiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et autres questions connexes ».

Mohamed Moussa, Directeur de la Division de l'agriculture et de l'environnement, à l'IGAD, « C'est une première étape intéressante qui peut ouvrir la voie à des dialogues plus fructueux », déclare-t-il, ajoutant que la vague de réformes sur la gouvernance foncière dans la région doit être soutenue par la recherche de nouvelles façons de traiter les activités relatives au foncier et d'apprendre les uns des autres, augmentant ainsi l'efficacité dans la gestion du changement et amplifiant également l'impact des réformes.

### Faits saillants du dialogue régional : IGAD et le Centre africain sur les politiques foncières

Les participants recommandent que le Secrétariat de l'IGAD et le Centre africain sur les politiques foncières (CAPF), entre autres, étudient et investissent dans la gestion de l'utilisation des terres et la protection de celles-ci pour améliorer les moyens de subsistance et inverser la dégradation des terres dans la région. L'IGAD doit également :

- Explorer des mécanismes pour intégrer le renforcement des capacités dans ses programmes de gouvernance foncière de manière à favoriser le renforcement des compétences des États membres ; regrouper les informations sur le foncier de manière simple et compréhensible pour accroître la visibilité et créer une plate-forme en ligne pour le partage des connaissances sur la gouvernance foncière.
- Explorer des mécanismes pour engager le secteur privé sur le foncier de manière plus stratégique afin de soutenir

l'administration foncière dans la région de l'IGAD ; utiliser les capacités existantes au sein des centres d'excellence sur la gouvernance foncière et convoquer des plateformes régionales périodiques pour faciliter le partage d'expériences, les leçons apprises et la diffusion des meilleures pratiques en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques foncières.

- Renforcer la plate-forme de dialogue régional pour partager les meilleures pratiques et les défis dans le secteur foncier, en particulier dans le programme d'harmonisation et d'intégration foncières dans la région de l'IGAD ; entreprendre un apprentissage sur la manière dont les Stratégies nationales d'engagement ont fonctionné afin d'informer la création et la durabilité de la plate-forme multipartite régionale de l'IGAD sur la gouvernance foncière et de coordonner l'échange des

connaissances et la capacité de recherche selon les besoins des États membres.

Le dialogue a réuni des représentants des États membres suivants : Djibouti, Éthiopie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda. En outre, des représentants du Secrétariat de l'IGAD et de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine étaient également présents. Les agences bilatérales / multilatérales étaient également représentées, notamment UN-Habitat, le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (MCMRD), l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), USAID et SDC.



